



Unicef



U-E



Children's Voice

Campagne de sensibilisation sur la protection et la prévention des femmes et des enfants contre les violences sexuelles au Nord-Kivu

PAR CHILDREN'S VOICE

**AVEC LA COLLABORATION DU HCDH ET
L'APPUI FINANCIER DE L'UNION EUROPÉENNE**

Novembre 2005 - Janvier 2006

TABLE DES MATIÈRES

A.- Rapport narratif	3
0. Introduction	4
- A. Problématique	
- B. Objectifs	
I. Identification du projet	4
I.1. No d'ordre de la subvention	
I.2. Titre du projet	
I.3. Nom du bénéficiaire et adresse	
I.4. Noms des responsables d'Exécution du projet et adresse	
I.5. Date effective du début du projet et adresse	
I.6. Période du projet	
I.7. Montant global de la subvention	
I.8. Montants par rubriques des activités du projet	
I.9. Rayon d'action du projet	
II Résumé du projet	5
1. Journée de réflexion	
2. Sensibilisation communautaire	
3. Medias	
4. Pancartes	
III. Activités réalisées	6
1. Journée de réflexion	
2. Sensibilisation communautaire	
3. Medias	
4. Pancartes	
IV. Résultats atteints	7
V. Modifications intervenues en cours et difficultés rencontrées	7
a. Modifications intervenues	
b. Difficultés rencontrées	
VI. Impact du projet	7
1. Sur les bénéficiaires directs	
2. Sur les autres bénéficiaires	
VII. Contributions complémentaires	8
VIII. Conclusion, Suggestions et perspectives d'avenir	8
1. Conclusion	
2. Suggestions	
3. Perspectives d'avenir	
B.- Rapport financier	10
C.- Annexes	11
— Résolutions de la journée de réflexion	
— Tableau de sensibilisation	
— Les fiches techniques de sensibilisation	
— Les pancartes	
— Images et messages	
— Tableau des émissions réalisées	

A. Rapport narratif

0. INTRODUCTION

A. PROBLÉMATIQUE

La succession des guerres et des conflits armés en République Démocratique du Congo a hypothéqué continuellement la vie des femmes et des enfants. Plusieurs formes de violences ont été commises sur des femmes et des jeunes filles telles que le viol, l'esclavage sexuel, la mutilation, le mariage précoce et la prostitution forcée.

De plus en plus il se fait constater que les mêmes violences continuent à s'observer avec une ampleur inquiétante même après la situation de guerre tant sur les femmes que sur des filles mineures dans la ville de Goma et ses environs.

Curieusement il règne un régime d'impunité manifeste pour les crimes de violences sexuelles en République Démocratique du Congo en général et particulièrement au Nord-Kivu. Suite à ce régime un certain nombre de facteurs accentuent la pratique de violence :

- Les victimes de violences sexuelles sont stigmatisées, celles qui osent signaler de tels actes dont elles sont victimes sont exclues et marginalisées.
- Les violences sexuelles ne sont pas reconnues comme telles et la législation congolaise affiche une certaine insuffisance quant à la définition sur les violences sexuelles et leur répression.
- Une faiblesse dans les mécanismes de poursuite et de répression des auteurs de violences sexuelles.
- La gestion monnayée des dossiers de violences sexuelles et le manque de confiance dans le système judiciaire congolais découragent les victimes et leurs familles.
- En guise de réparation des préjudices, les familles préfèrent recourir aux solutions coutumières et s'arrangent à l'amiable avec les auteurs moyennant un petit prix ou encore en organisant un mariage précoce.

L'ignorance des voies légales efficaces et les mauvaises croyances sur la magie et le VIH SIDA rendent victimes les enfants de 2 à 8 ans.

Pour faire face à ce défi majeur, nous avons fait recours au bureau de Droits de l'homme qui a donné sa contribution technique et matériel et l'appui financier de l'Union Européenne

B. OBJECTIFS

Objectifs globaux :

- - Faciliter l'accès à la justice aux femmes et enfants victimes de violences sexuelles,
- - Informer, sensibiliser et éduquer les populations de Goma et ses environs sur la nécessité de protéger et de prévenir les femmes et les enfants contre les violences sexuelles.

Objectifs spécifiques :

- - Inviter dans le cadre de diverses activités, les populations à dénoncer à la justice les présumés auteurs ou complices des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants et donner aux victimes les informations utiles ;
- - Faciliter par le plaidoyer, la célérité dans le traitement de dossiers des victimes, à tous les niveaux de procédure, c'est-à-dire de l'enquête de la police au jugement définitif.

Pour faire face à ce défi, nous avons fait appel au bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme qui nous a accordé sa collaboration technique avec l'appui financier de l'Union Européenne.

I.- IDENTIFICATION DU PROJET

I.1. NO D'ORDRE DE LA SUBVENTION : P.020/G/05

I.2. TITRE DU PROJET

« Campagne de sensibilisation sur la protection et la prévention des femmes et des enfants contre les violences sexuelles »

I.3. NOM DU BÉNÉFICIAIRE ET ADRESSE

Children's Voice
144, av. Mont Goma
Goma/Nord-Kivu

I.4. NOMS DES RESPONSABLES D'EXÉCUTION DU PROJET ET ADRESSE

- - Christine MUSAIKIZI
Coordinatrice de Children's Voice
144, av. Mont Goma
Goma/Nord-Kivu
- - Marie NZABANITA
Présidente du Conseil d'Administration

I.5. DATE EFFECTIVE DU DÉBUT DU PROJET ET ADRESSE

01/11/2005

I.6. PÉRIODE DU PROJET

Novembre, décembre 2005 et janvier 2006

I.7. MONTANT GLOBAL DE LA SUBVENTION

5 336.50 USD

I.8. MONTANTS PAR RUBRIQUES DES ACTIVITÉS DU PROJET

1. Journée de réflexion : 1 452.00 USD
2. Sensibilisation communautaire : 2 100.65 USD
3. Radio et TV : 679.85 USD
4. Panneaux affiches : 1 104.00 USD

I.9. RAYON D'ACTION DU PROJET

Ville de Goma et ses périphéries

II.- RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet contient 4 activités :

1. - Journée de réflexion
2. - Sensibilisation communautaire
3. - Émissions radio et télévision
4. - Panneaux

1. JOURNÉE DE RÉFLEXION

Autour du thème « L'accompagnement judiciaire aux femmes et filles victimes de violences sexuelles », une journée de réflexion réunira les autorités politiques, administratives et militaires, les autorités judiciaires, de la police, des chefs des quartiers, des agences onusiennes, des ONGs internationales et nationales pour aboutir à des recommandations et à l'implication de tous les participants pour faciliter l'accès à la justice des femmes et enfants victimes de violences sexuelles, de les protéger et de combattre l'impunité.

2. SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

Une campagne de sensibilisation est prévue dans des écoles de la périphérie de la ville de Goma qui héberge beaucoup des cas de violences sexuelles sur les jeunes filles et les enfants.

Cette sensibilisation concernera les écoles primaires et secondaires de la commune de Karisimbi dans des quartiers les plus reculés (Majengo, Bujovu et Munigi) et le territoire de Nyiragongo.

Des boîtes à image seront utilisées comme matériel didactique pour montrer dans quelles circonstances se font le viol sexuel des enfants, les causes, les conséquences et surtout leur apprendre comment se protéger eux-mêmes quand ils sont loin des parents.

3. ÉMISSION RADIO ET TÉLÉVISION

Pour instruire les populations de Goma et ses environs, des émissions radio et télévision seront diffusées à la RTNC pour informer, sensibiliser et éduquer sur la nécessité de protéger et de prévenir les femmes et les enfants contre les violences sexuelles, l'importance de dénoncer et les inconvénients de l'arrangement à l'amiable.

4. PANCARTES

Des panneaux seront érigés dans les rues et porteront des messages et des images décourageant les auteurs et encourageant la population à dénoncer les violences sexuelles, et renoncer aux arrangements à l'amiable et inciter les autorités à combattre l'impunité.

III.- ACTIVITÉS RÉALISÉES

1. JOURNÉE DE RÉFLEXION

Organisée en collaboration avec l'Auditorat Militaire, le Parquet de grandes Instances et la Commission Provinciale de Lutte contre les Violences Sexuelles, une journée de réflexion a réuni les autorités politiques, administratives et militaires, les autorités judiciaires, de la police, des chefs des quartiers des agences onusiennes, des ONGs internationales et nationales autour du thème « Accompagnement judiciaires des femmes et filles victimes de violences sexuelles ».

Trois thèmes traités dans le travail en groupe ont abouti à des résolutions et à l'engagement de tous les participants pour faciliter l'accès à la justice aux femmes et enfants victimes de violences sexuelles, de les protéger et de combattre l'impunité.

2. SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

Une campagne de sensibilisation pour la protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles a été organisée dans la commune de Karisimbi et le territoire de Nyiragongo chez les adultes et les enfants.

À l'aide d'une méthode participative, les enfants ont compris le danger qui les entoure. Sans trop leur faire peur, ils ont été conscientisés et ont appris dans quelles circonstances se font le viol sexuel chez enfants, les causes, les conséquences, ce qu'il faut faire pour éviter de s'exposer, n'avoir pas peur d'en parler aux parents même à la moindre tentative.

4 904 élèves et enseignants ont été sensibilisés.

Les adultes (hommes et femmes) ont été sensibilisés pour dénoncer les présumés auteurs et faire recours à la justice. Ils ont été interpellés pour protéger les victimes et de ne pas les stigmatiser. Ils ont compris que l'arrangement à l'amiable est condamnable et à bannir.

3. LES MÉDIAS

Vu la nécessité d'instruire les populations de Goma et ses environs, et avec la participation de plusieurs intervenants, des émissions radio et télévision ont été diffusés à la RTNC pour informer, sensibiliser et éduquer sur la nécessité de protéger et de prévenir les femmes et les enfants contre les violences sexuelles, l'importance de dénoncer et les inconvénients de l'arrangement à l'amiable. Les interventions du Procureur de la République, des responsables des églises et des autorités locales nous ont été utiles. Leurs messages ont sensibilisé la population.

4. PANCARTES

D'un côté les panneaux érigés dans les rues ont porté des messages et des images décourageant les auteurs de violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants. De l'autre côté des messages affichés ont invité à l'acceptation des victimes. La population a été sensibilisée pour dénoncer et combattre les violences sexuelles. C'est une insécurité et un problème de tous.

IV.- RÉSULTATS ATTEINTS

- - 70 autorités : judiciaires, politiques, administratives et militaires, celles de la police et de l'armée, des chefs des quartiers, des agences onusiennes, des ONGs internationales et nationales ont participé à la journée de réflexion sur le thème « L'accompagnement judiciaire des femmes et filles victimes de violences sexuelles » et ont fixé des résolutions.
- - 5050 élèves et enseignants et 850 adultes groupés dans 15 écoles primaires et secondaires, 5 églises, et 3 centres de santé ont été sensibilisés et instruits sur la protection et la prévention des femmes et des enfants contre les violences sexuelles ;
- - 14 émissions radiodiffusées, et 14 émissions télévisées (+ les rediffusions) ont atteint environs 250 000 personnes habitants la ville de Goma et ses environs ;
- - 6 pancartes plantées sur les lieux les plus fréquentés ont portant des messages de sensibilisation ont atteint presque 300 000 passants ;

V.- MODIFICATIONS INTERVENUES EN COURS et difficultés rencontrées

A. MODIFICATIONS INTERVENUES

Pour que la journée de réflexion soit beaucoup significative, en accord avec le bureau du HCDH, le coût a été un peu plus élevé. Les autres rubriques ont été modifiées pour combler ce dépassement.

B. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'insécurité sur l'axe Goma – Rutshuru a perturbé le programme de sensibilisation dans le territoire Nyiragongo. Pour ne pas exposer les sensibilisatrices, il a fallu annuler certaines séances et attendre une accalmie.

Des victimes se dévoilent et ont besoin d'une assistance judiciaire. Ce qui n'a pourtant pas été prévu sur le budget.

VI.- IMPACT DU PROJET

1. SUR LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

Ce projet a visé comme bénéficiaires directs la population de Goma et ses environs.

Certaines autorités réalisent déjà la nécessité de bien faire leur travail et mettent en pratique les résolutions de la journée de réflexion du 28/11/2005.

La journée de réflexion a réveillé en quelque sorte autorités qui avaient participé. Certains ont commencé en mettre en application quelques-unes de résolutions. C'est un pas remarquable même si quelques obstacles s'observent encore. La violence sexuelle ne semble plus être un tabou comme dans le temps. Les

parents, les voisins, les autorités de base, se mobilisent peu à peu pour dénoncer. Des femmes analphabètes, ne sachant pas très bien ou aller, brisent petit à petit le silence et ne veulent plus se taire. Elles se lèvent, se confient aux associations et demandent un accompagnement. Certaines autorités de base soutiennent font appel à la police pour traquer les présumés auteurs. Elles commencent à mettre en doute l'arrangement à l'amiable.

2. SUR LES AUTRES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires indirects ont été d'un côté les victimes et de l'autre coté les femmes et les enfants.

Plusieurs cas de viol sexuel, sortent de cachette et sont dénoncés. Certaines victimes quittent la peur et la honte.

Des familles commencent à sortir du silence et avec courage vont vers la justice.

La population commence a réalisé que le problème est à prendre au sérieux et que personne n'est épargné. Ce qui l'invite à s'impliquer dans la protection et la prévention des femmes et filles contre les violences sexuelles.

VII.- CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES

La campagne mondiale contre les violences faites aux femmes qui s'est inscrite dans la période de réalisation de notre projet a soutenu nos activités.

La collaboration des autorités administratives, politiques, militaires, cadres locaux nous a été une contribution de marque.

VIII.- CONCLUSION, SUGGESTIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.- CONCLUSION

Ce projet a soulevé un défi majeur qui est les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Toute la population prend conscience et est interpellée à protéger et à prévenir les femmes et les enfants contre les violences sexuelles. Malgré les conditions dans lesquelles travaille la justice, certaines autorités s'alignent déjà du côté des ONGs pour une bonne collaboration.

Nous remercions la collaboration du bureau du HCDH et l'appui financier de l'Union Européenne qui ont permis la réalisation de ce noble travail.

2.- SUGGESTIONS

Une seule journée de réflexion ne suffit pas pour faire changer la mentalité.

La justice de la place qui semble être coincée par de mauvaises conditions de travail telles que le non-paiement de salaire, l'absence de fonds de fonctionnement, a besoin d'un soutient régulier en journée de réflexion pour relever la conscience du corps judiciaire.

Il serait souhaitable de créer un comité de suivi des résolutions prises le 28/11/2005 pour soutenir, rappeler, encourager l'implication des autorités et garder la force de cette journée.

Étant donné que toutes les autorités judiciaires et policières n'ont pas participé à la journée de réflexion, certaines traitent encore avec légèreté les dossiers des victimes de violences sexuelles. Il serait important d'appuyer ceux qui ont participé à organiser une restitution de leurs collaborateurs ;

Éduquer un peuple ne peut pas venir d'une séance de sensibilisation. Il faut plusieurs séances ;

Le souhait des responsables des églises et des écoles sensibilisées est d'avoir la même séance 2 fois par trimestre. Sensibiliser les églises et écoles qui ne l'ont pas été ;

Plus on parle de la lutte contre les violences sexuelles, plus on brise le tabou. Seule la RTNC a servi le projet. Vu l'ignorance et la nécessité d'instruire la population, un projet similaire serait diffusé sur radio La Colombe, Sauti ya Enjili, Grands Lacs et atteindre un grand nombre de la population ;

Il faudrait plus de pancartes et les placer dans tous les coins de la ville et ses périphéries, surtout les plus reculés ;

Il serait nécessaire de créer d'une manière permanente une assistance gratuite aux victimes de violences sexuelles. La plupart des victimes sont des familles pauvres qui ne sont pas en mesure de payer un défenseur judiciaire ;

Vu les violences sexuelles dans les autres territoires du Nord-Kivu et dans d'autres provinces, étendre ce projet serait bénéfique.

3.- PERSPECTIVES D'AVENIR

Mettre en place un comité de suivi de résolutions de la journée de réflexion.

Continuer avec des émissions, de sensibilisation, des affiches, des séminaires jusqu'à ce que toute la population comprenne et s'implique.

Mettre en place une assistance judiciaire gratuite aux victimes de violences sexuelles au point de vue judiciaire.

Solliciter plus que jamais le concours des autorités.

B. Rapport financier

JOURNAL DE CAISSE

- @ Toutes les dépenses
- @ par sous projet

SYNTHÈSE

RÉCAPITULATION

ANALYSE DES ÉCARTS

Financièrement les activités ont été groupées en 3 rubriques :

1. Journée de réflexion (E0502)
2. Sensibilisation communautaire (S0502)
3. Émission radio et télévision (E0502)

Le montant accordé a été suffisant pour la réalisation du projet. Par contre certaines modifications ont eu lieu à l'intérieur des rubriques.

Pour que la journée de réflexion ait plus d'impact, le bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a proposé la revue du coût à la hausse. Ce qui a occasionné un écart de 257 USD. Étant donné qu'aucun surplus n'a été ajouté au fonds préalablement alloué, cet écart a comblé par les autres rubriques.

Avec consentement du bureau, un aménagement a été fait entre les deux autres rubriques.

Lors de l'exécution du projet, il a été très important de mettre un accent sur les émissions sensibilisation sur radio et télévision pour atteindre plus la population. Cela explique un écart de 209 USD à la rubrique 2 qui a été pris de la rubrique 2.

Ainsi donc, un montant de la rubrique 2 (Sensibilisation communautaire) a donné 466 USD dont 257 à la rubrique 1 (R0502) et 209 à la rubrique 3 (E0502).

Pour arriver à cet aménagement mais surtout arriver à la réalisation du projet comme prévu, certains coûts prévus ont pris en charge par Children's Voice. C'est le cas de :

- Photocopies (rubrique 2)
- Bics
- Frais de communications en partie
- Les émissions télévisées
- La sous-rubrique « Prix aux enfants » a été annulée pour combler l'écart dû à la journée de réflexion.
- La reliure des rapports a été un besoin qui n'avait pas été initialement prévu.
- Le cameraman étant en même temps réalisateur des émissions télévisées, les dépenses de ces 2 rubriques ont été combinées dans la rubrique 3.

Quant aux autres petites différences, elles ne tiennent qu'à l'aménagement interne des rubriques.

Children's Voice, Janvier 2006

PS : R0502, S0502, E0502 est une codification interne de Children's Voice

C. Annexes

ANNEXES 1 : RÉSOLUTIONS DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION

Trois préoccupations ont été traitées dans les ateliers. Le premier groupe a examiné la réforme de la législation en matière des violences sexuelles. Le deuxième a étudié le dysfonctionnement du système judiciaire et l'accès des victimes à la justice. Après un bon moment de travail, des recommandations ont été fixées pour chaque préoccupation de la manière suivante :

1. Reformier de la législation	2. Dysfonctionnement du système judiciaire, comment arriver à faire accéder la victime à la justice.	3. Quel mécanisme mettre en place pour protéger la victime et les intervenants.
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer de toute urgence dans la législation congolaise des notions de la législation internationale et lois de mise en application - Exécuter les peines - Disponibilité des fonds d'indemnisation des victimes - Renforcer les capacités des médecins en médecine légale 	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former beaucoup de magistrats et déployer ceux qui sont affectés à l'intérieur. - Mettre à la disposition judiciaire la logistique nécessaire (réhabilitation de l'appareil judiciaire) - Faciliter la création de structures des relais communautaires - Renforcer les capacités de ces relais communautaires - Franche collaboration entre les ONGs et l'Administration - Encourager toutes les structures concernées à participer aux réunions de la CPVS (Commission Provinciale des Violence Sexuelles) 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité des victimes et des témoins et éviter la confrontation en instruisant la cause dans l'anonymat (une garde à la disposition de survivant) - Rémunérer d'une manière consistante les Magistrats (la loi le prévoit déjà) - Appuyer les institutions publiques dans la lutte contre les violences sexuelles - Éviter la contradiction de victime et l'auteur.

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SENSIBILISATION ET FICHES TECHNIQUES DE SENSIBILISATION

ANNEXE 3 : TABLEAU DES ÉMISSIONS RÉALISÉES

ANNEXE 4 : LES IMAGES SUR LES PANCARTES ET LES MESSAGES